

**Règlement Départemental Activités Cyclistes**  
**UFOLEP Nièvre 2021**

Le présent règlement a été rédigé par la Commission sportive départementale des activités cyclistes de la Nièvre afin de préciser et compléter le règlement cycloport UFOLEP. Tout point non traité par le présent règlement est réputé régi par le règlement national.

## SOMMAIRE

1. Commission sportive .....	1
2. Composition commission sportive .....	1
3. Référent coureur.....	3
4. Rappel.....	3
5. Définition .....	3
6. Tenue et règlement .....	3
7. Carte cycloport, cyclocross et VTT .....	3
8. Changement de catégorie de valeur.....	4
9. Calendrier.....	4
10. Demande de rétrogradation .....	4
11. Tarif d'engagement .....	5
12. Ouverture des épreuves.....	5
13. Championnat départemental sur route.....	5
14. Condition d'accès au championnat régional sur route.....	5
15. Conditions d'accès aux championnats nationaux.....	5

### 1. Commission sportive

La commission sportive est composée de 2 représentants par club désigné pour une olympiade. Les membres de la Commission sportive sont le trait d'union entre le comité directeur et les adhérents.

Elle traite les sujets suivants :

- Proposition de modifications des règlements
- Emergence de projets
- Etude des demandes de rétrogradation
- Etude des cas de supériorités manifestes
- Etablit un calendrier d'épreuve qui prend en compte l'ensemble des organisations d'un même territoire.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

### 2. Composition commission sportive

**ASPTT Omnisport Nevers (ASPTT)**

E-mail : christian.bertrand74@sfr.fr

**Christian BERTRAND**

03.58.07.59.53 / 06.46.60.94.57

E-mail : sebthierry1514@gmail.com

**Sébastien THIERRY**

06.46.66.56.75

**Association Cycliste Decize-La Machine  
(ACDLM)**

E-mail :

**Aurore Sportive et Culturelle de Fours  
(ASC Fours)**

E-mail : bernardmartinclosavigny@orange.fr

E-mail :

**Club Cycliste Corbigeois (CCC)**

E-mail : jean-noel.lorillot@orange.fr

E-mail : pdematteis58@gmail.com

**CLA Sauvigny**

E-mail : marcelin.cuniere@free.fr

E-mail : ylliabevilo@gmail.com

**Union Cosnoise Sportive (UCS)**

E-mail : mickael.lamarre@laposte.net

**Vélo Club de Clamecy (VCC)**

E-mail : ysac@sfr.fr

E-mail : bmrichard@orange.fr

**Vélo Club de Clamecy UFOLEP (VCCU)**

E-mail : m.carvoyeur@gmail.com

E-mail : m.chamoin@gmail.com

**Vélo Sport Nivernais Morvan**

E-mail : villain\_jean-jacques@orange.fr

E-mail : m.audebert@hotmail.fr

**Club Marzy Cycliste (C.M.C.)**

E-mail : michelpoulet846@neuf.fr

E-mail : didiertourraud@orange.fr

**Bernard MARTIN**

03.86.30.21.09

**Gérard LAVALLADE**

06.82.84.83.55

**Jean-Noël LORILLOT**

07.86.42.64.29

**Patrick DEMATTEIS**

03.86.37.38.15

**Marcelin CUNIERE**

06.33.49.54.44

**Olivier BAILLY**

06.19.59.01.42

**Mickael LAMARRE**

06.75.74.45.40

**Yves SACLIER**

07.80.38.41.26

**Bernard RICHARD**

06.32.84.78.93

**Michel CARVOYEUR**

06.80.23.90.73

**Martine CHAMOIN**

06.35.93.71.19

**Jean-Jacques VILLAIN**

06.51.27.82.54

**Michel AUDEBERT**

02.48.76.40.94

**Michel POULET**

03.86.61.05.10 / 06.61.25.97.70

**Didier TOURRAUD**

06.59.42.15.51

**ILEO 58**

E-mail : benoitfavrolt@gmail.com

***Benoît FAVROLT***

06.99.13.87.82

E-mail : michel\_marty1@yahoo.fr

***Michel MARTY***

07.86.93.62.98

**3. Référent coureur**

**Cycloport**

E-mail : mickael.lamarre@laposte.net

***Mickael LAMARRE***

06.75.74.45.40

**VTT et cyclocross**

E-mail : marcelin.cunier@free.fr

***Marcelin CUNIERE***

06.33.49.54.44

Le référent coureur est désigné pour une olympiade.

Ses fonctions sont :

- Attribution des cartons
- Saisie des places effectuées sur les épreuves nivernaises

**4. Rappel**

Semblables aux courses cyclistes par leur organisation, les compétitions cycloportives UFOLEP en diffèrent par l'état d'esprit des participants et la philosophie qui les animent.

**5. Définition**

Une "épreuve" est une compétition dotée de prix en nature. Les prix et primes en espèces sont strictement interdits dans la fédération UFOLEP. Il ne peut donc être organisé de courses sous l'égide de l'UFOLEP.

**6. Tenue et règlement**

Le cycloportif se doit de conserver une tenue décente. Par sa conduite et ses attitudes, le cycloportif donne aux gens l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient.

Le port du casque rigide est obligatoire lors des compétitions, mais également en préambule de celle-ci (reconnaissance du circuit).

Pour retirer son dossard, (qui sera fourni sans épingle) chaque participant devra déposer à la table de contrôle sa licence et sa carte cycloportive UFOLEP.

**7. Carte cycloport, cyclocross et VTT**

**Tout licencié UFOLEP qui sollicite une carte de compétition reconnaît connaître le règlement de son activité.**

La carte cycloportive est obligatoire pour la pratique de l'activité à l'UFOLEP.

Validité de la carte :

- CycloSPORT : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- VTT : 1<sup>er</sup> septembre au 31 août
- Cyclocross : 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à la fin de saison de cyclocross

La demande d'une carte est transmise au « référent suivi coureur » uniquement par le correspondant du club après vérification de la conformité aux règlements par celui-ci.

Demande collective :

*Formulaire spécifique sur le site [www.ufolep58.org](http://www.ufolep58.org)*

- Avant le 14 janvier (cartes remises à la commission sportive le 23/1)
- Avant le 15 février

Demande individuelle :

*Formulaire spécifique sur le site [www.ufolep58.org](http://www.ufolep58.org)*

Le traitement des demandes s'effectue de la manière suivante :

- Traitement hebdomadaire
- Prise ne compte des demandes faites chaque vendredi avant 20h
- Envoi des cartes aux correspondant de club chaque lundi
- Carte à récupérer auprès du club.

*Toute demande après le vendredi 20h sera traitée la semaine suivante.*

## **8. Changement de catégorie de valeur**

**Pour la 3<sup>ème</sup> catégorie, les compétiteurs âgés de moins de 30 ans seront classés dans la catégorie supérieure lorsqu'ils totaliseront 15 points ou 1 victoire.**

## **9. Calendrier**

Pour qu'une épreuve apparaisse au calendrier départemental, le club organisateur doit être présent à la commission prévue à cet effet.

## **10. Demande de rétrogradation**

Un cycloSPORTIF estimant ne plus avoir les conditions physiques pour évoluer dans sa catégorie pourra, sur justification, demander à son responsable club une descente dans la catégorie inférieure. La décision de ce dernier sera entérinée par la commission technique départementale.

Une descente de catégorie ne pourra être étudiée par la commission sportive qu'après :

- la participation à trois épreuves en catégorie supérieure
- la participation à deux épreuves en catégorie pour une personne qui n'a jamais eu de licence (toutes fédérations confondues) pour la pratique du cyclisme.

Pour permettre aux membres de la commission d'avoir des éléments pour se prononcer sur chaque demande, le parcours sportif de chacun sera transmis 1 semaine avant la réunion de la commission.

Un cycloportif rétrogradé dans la catégorie inférieure, repart avec un capital de 20 points.

Un licencié de plus de 80 ans peut demander à la commission sportive départementale de ne pas monter de catégorie. La demande sera étudiée lors des commissions qui étudient les demandes de descente. Dans ce cas, les points au challenge individuel et club sont gelés lors de l'obtention des points pour la montée.

La demande de descente pour raison médical doit être accompagnée d'un dossier argumenté et documenté par le médecin du sportif.

## 11. Tarif d'engagement

Le montant de l'engagement pour les épreuves de cycloport est fixé à :

- Licencié UFOLEP :
  - A l'avance : 5 €
  - Sur place : 10 €
- Non licencié (FFC et/ou FSGT)
  - A l'avance : 10 €
  - Sur place : 15 € et sera classé en 1<sup>ère</sup> catégorie

Reversement sur les engagements à toutes épreuves (cycloport, cyclocross et VTT) : 0,50 €/engagé hors championnat départemental et régional.

## 12. Ouverture des épreuves

Un licencié autre fédération qui fait une place de 1er sera classé dans la catégorie supérieur.

## 13. Championnat départemental sur route

Le championnat départemental sur route aura lieu par catégorie de valeur.

Un licencié d'un département extérieur qui

## 14. Condition d'accès au championnat régional sur route

Avoir participé à l'épreuve qualificative départementale sauf dérogation étudié par la commission sportive.

## 15. Conditions d'accès aux championnats nationaux

- Inscription transmise dans les délais au référent de la discipline (Route, VTT ou cyclocross)
- Avoir participé aux épreuves qualificatives (départementale et régionale)
- Le rang d'inscription sera déterminé en fonction du classement au championnat départemental ou à défaut le championnat régional.
- Pour le national cycloport, avoir participé (dans tous les sens du terme et non exclusivement comme compétiteur) à au moins 5 épreuves UFOLEP (hors épreuves qualificatives) dont 3 dans le département de la Nièvre.